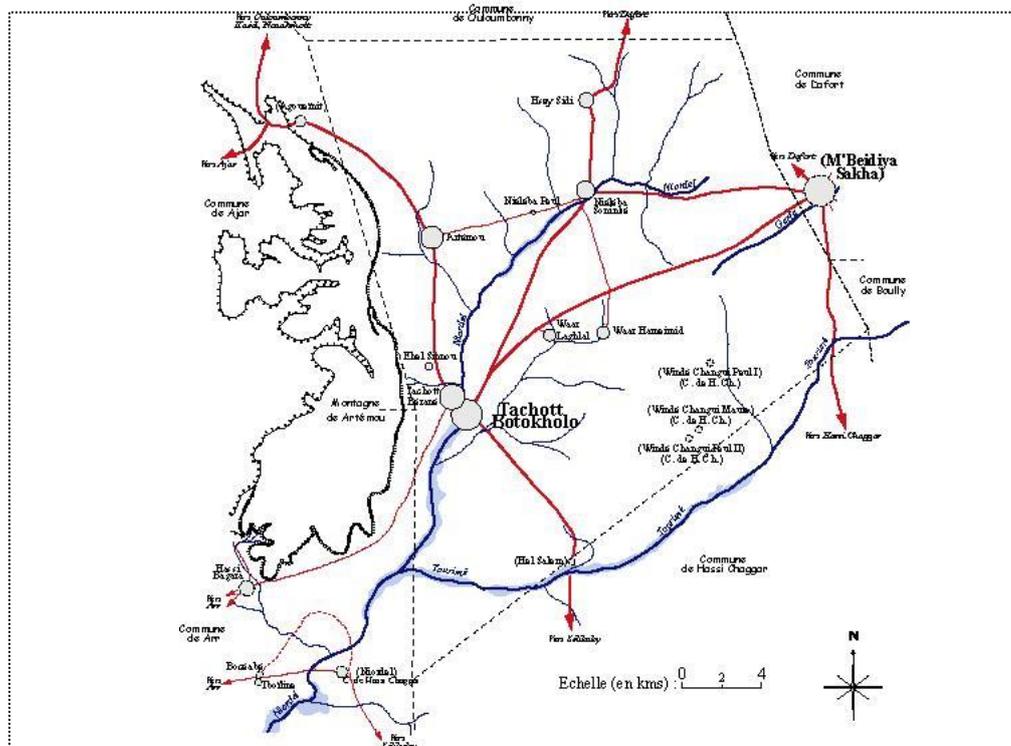


République Islamique de Mauritanie
Wilaya du *Guidimakha*
Moughataa de *Sélibaby*

COMMUNE RURALE TACHOTT

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRE DE LA COMMUNE
DE TACHOTT PAP
2006 - 2007

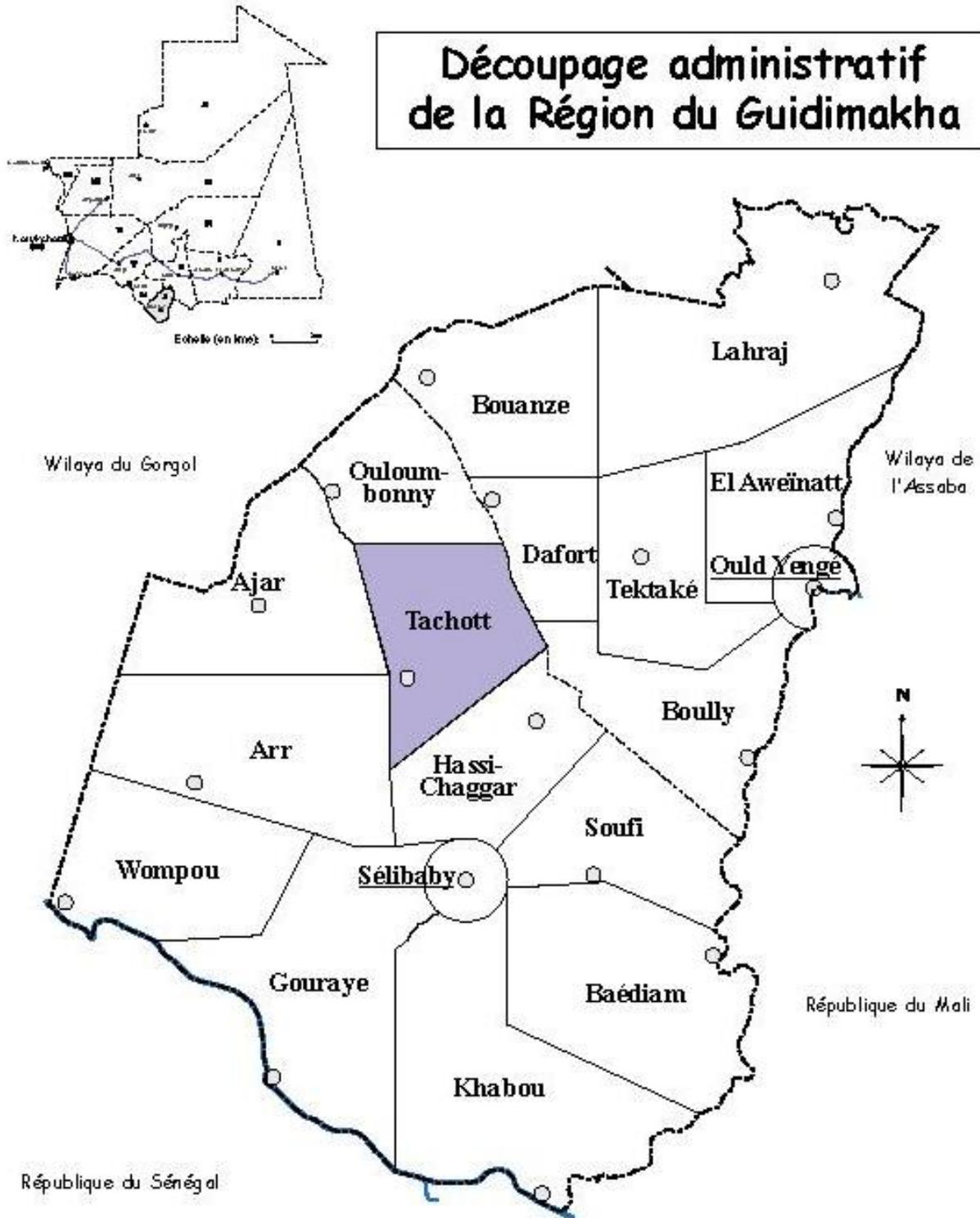


Septembre 2005

Sommaire

1.	L'émergence d'une politique de développement local	5
1.1	La politique de décentralisation en Mauritanie	5
1.2	La commune de Tachott engagée dans un processus de développement local	5
1.3	L'élaboration de la monographie et la mise en place des instances de concertation communales.....	5
1.3.1	Les enquêtes à base de questionnaire.....	5
1.3.2	Le Diagnostic Participatif	6
1.4	Les instances de concertation communales.....	6
1.4.1	Le Cadre de Concertation Communal (CCC).....	6
1.4.2	Le Comité de Développement Local (CDL).....	6
1.4.3	L'Animateur de Développement Local (ADL).....	7
2.	Présentation de la commune de Tachott	7
2.1	Situation géographique	7
2.1.1	La région du Guidimakha.....	7
2.1.2	Tachott, petite commune du Guidimakha.....	8
2.1.3	Un environnement sahélien dégradé.....	8
2.2	Atouts et contraintes pour le développement communal.....	9
2.2.1	Les infrastructures publiques.....	9
2.2.2	Les activités économiques.....	10
2.2.3	La dynamique migratoire à Tachott.....	12
2.2.4	La dynamique associative de Tachott.....	12
3.	Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP)	13
3.1	Les actions prioritaires du PAP 2006-2007.....	13
3.1.1	Equipements de base.....	13
3.1.2	Activités économiques.....	14
3.1.3	Dynamique associative.....	15
3.2	Estimation des coûts du PAP 2006-2007.....	15
3.3	Mise en œuvre et gestion financière du PAP.....	18
3.3.1	Le fonctionnement.....	19
3.3.2	La gestion financière.....	19

Carte n°1 : Localisation de la commune de Tachott dans le Guidimakha



Découpage administratif de la Région du Guidimakha

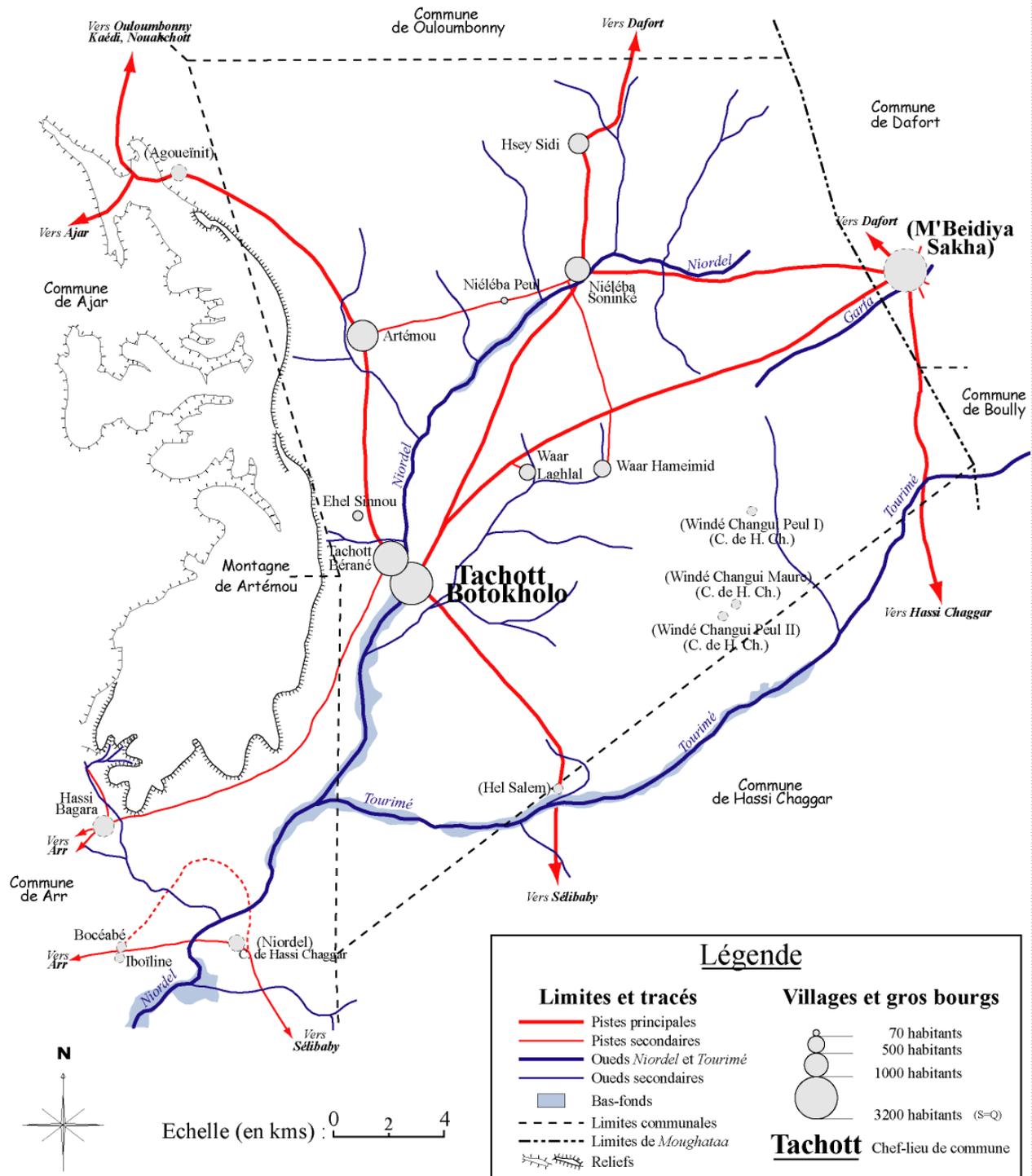
Légende

- Fleuve Sénégal
- Oued Karakoro
- Limites communales
- - - Limites de Moughataa
- - - - Limites de Wilaya
- Chef-lieu de commune

Echelle (en kms) : 0 10 20 30

© GRDR-Slibaby, 2004.

Carte n°2 : Carte de la commune de Tachott



1. L'émergence d'une politique de développement local

1.1 La politique de décentralisation en Mauritanie

La politique de décentralisation a pris de l'ampleur en Mauritanie après l'ordonnance n°87-289 du 20 octobre 1987 qui a institué les communes. Jusqu'à aujourd'hui, celles-ci constituent l'unique échelon de collectivités territoriales créé dans le cadre de cette décentralisation. Parmi les collectivités territoriales de référence nous pouvons distinguer les communes urbaines que sont les communes des chefs-lieux de Wilaya et de Moughataa et les communes rurales.

Selon les deux premiers articles de cette ordonnance du journal officiel du 20 octobre 1987 :

Article 1 : *La commune est une collectivité territoriale de droit public dotée d'une personnalité morale et l'autonomie financière. Pour l'exercice des compétences que lui confère la loi, elle dispose d'un budget, d'un personnel et domaine propre.*

Article 2 : *La commune est chargée de la gestion des intérêts communaux. Elle assure les services publics répondant aux besoins de la population locale et qui ne relèvent pas par leur nature ou leur importance de la compétence de l'Etat.*

Quelques années plus tard, le Guidimakha s'est caractérisé par la multiplicité d'initiatives remontantes des organisations de la société civile et des collectivités locales. Cette volonté de part et d'autre de faire face à la pauvreté des populations a fait du Guidimakha une région cible des bailleurs et intervenants nationaux et internationaux. C'est dans ce cas de figure que le GRDR, fort de ses acquis après une intervention de près de 15 ans au Guidimakha, a décidé de renforcer sur le terrain la politique de décentration tout en répondant aux demandes des collectivités suscitées par :

- la pauvreté monétaire des populations ;
- l'insuffisance des ressources communales ;
- l'absence de personnes ressources compétentes ;
- l'absence de communication et de concertation communale etc.

1.2 La commune de Tachott engagée dans un processus de développement local

La commune de Tachott fait partie des communes-tests désignées en 1998 lors de la journée de réflexion -associant les ONG nationales, internationales, les leaders associatifs et les autorités administratives régionales - sur les possibilités de développement de la région du Guidimakha, initiée par le GRDR.

Ainsi la commune de Tachott s'est engagée dans un processus de développement local privilégiant la participation de tous les acteurs communaux par la sensibilisation et l'information à toutes les échelles et visant la connaissance du territoire communal et la mise en place des espaces de concertation.

1.3 L'élaboration de la monographie et la mise en place des instances de concertation communales

La commune de Tachott a eu l'avantage d'avoir deux enquêtes réalisées selon deux méthodes différentes pour collecter et analyser l'ensemble des informations ayant trait aux aspects démographiques, socio-économiques et environnementaux.

1.3.1 Les enquêtes à base de questionnaire

Après avoir formé des enquêteurs issus de la commune, le GRDR a procédé à une analyse des caractéristiques spatiales et socio-économiques du territoire de Tachott. Cette étude a abouti à la rédaction d'une première version de « la monographie communale ».

Ce document a pour finalité de faire un véritable état de lieu du territoire sur lequel pourront s'appuyer les acteurs locaux pour définir un projet de développement sur le moyen et le long terme pour la commune. Il sert d'outil d'animation et constitue une référence commune à l'ensemble des intervenants dans le territoire communal. Ainsi, la monographie, véritable carte d'identité de la commune, constitue un moyen pour les acteurs locaux de faire connaître leur territoire à d'éventuelles

organisations souhaitant les appuyer dans leur futur projet de développement (Etat mauritanien, ONG, bailleurs de fonds, coopérations internationales et décentralisées).

1.3.2 Le Diagnostic Participatif

En 2003, le GRDR a formé d'autres enquêteurs sur la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) pour approfondir et remettre à jour l'ancienne version de la monographie. Une équipe d'animateurs de développement a employé les outils de la MARP dans toutes les localités de la commune et avec toute les couches et catégorie de la population.

Cette étude approfondie a conduit trois journées de restitution, moment fort du processus de développement. Les 13, 14 et 15 juillet 2004 se sont réunis au chef lieu communal l'ensemble des membres du conseil municipal, les représentants des 9 localités de la commune et les représentants du monde associatif.

Les objectifs des journées de restitution étaient de :

- revoir en profondeur le contenu de la monographie ;
- rassembler toute la population - à travers ses représentants - sur une même natte pour réfléchir des problèmes et enjeux communs ;
- faire valider la nouvelle monographie.

Après la validation de la monographie, l'assemblée a procédé à la mise en place du cadre de concertation. Certains représentants de villages, sur la base des critères définis par l'assemblée, ont désigné leurs représentants mais d'autres ont souligné la nécessité de consulter leurs pairs avant toute décision.

Le cadre de concertation a été validé dès la seconde assemblée générale du 21 juin 2005, correspondant à sa première séance de travail.

1.4 Les instances de concertation communales

1.4.1 Le Cadre de Concertation Communal (CCC)

Il est composé de 35 membres reparti dans les sensibilités communales comme suit :

Village	Elu	Jeune	Femme	Notable	Migrant	Total
Artemou	1	1		1		3
Hsey Sidi	1		1	1		3
Ehel Sinou			1	1		2
Niéléba Peulh				2		2
Niéléba Soninké	1		1	1		3
Tachott Bérané	4	1	1	2	1	9
Tachott Botokholo	4	1	1	1	1	8
Waar Hameimid			1	2		3
Waar Laghlal	1		1	1		3
Total	12	3	7	12	2	36

Le Cadre de Concertation Communal (CCC) est chargé :

- ✓ d'animer, d'orienter et de mettre en œuvre la politique de développement communale ;
- ✓ d'assurer la communication et l'information de la population ;
- ✓ de régler les conflits internes ;
- ✓ d'élaborer des avis qui reflètent les orientations de la société ;
- ✓ de prendre des décisions.

Au regard de son rôle, le CCC est le lieu de concertation, de médiation et d'orientation et un instrument pour la communication, l'information et la sensibilisation de la population.

1.4.2 Le Comité de Développement Local (CDL)

Il est composé de 10 personnes réparties comme suit :

- 2 élus : Hamoude ould Mohammed Mahamoud et Sidi Hanounou Camara (maire de Tachott) ;
- 2 jeunes : Mamadou Ibrahim Diallo et Boubou Sou manu Camara ;
- 2 femmes : Khumba Soumare et Louweile mint Moije ;
- 2 chefs de village : Abdullaye Mody Diallo et Sidi Silly Camara ;
- 1 migrant ;
- le président du CCC

Le CDL est l'organe exécutif du CCC, à ce titre il assure :

- o la mise en œuvre des actions définies par le CCC et rendues exécutoire après procès verbal du conseil municipal ;
- o l'élaboration des propositions d'actions à soumettre au CCC,
- o la gestion des fonds de développement local issus des subventions ;
- o le suivi évaluation des actions ;
- o la recherche de financement et de partenariat.

1.4.3 *L'Animateur de Développement Local (ADL)*

Pour plus d'efficacité, le CDL a recruté un ADL chargé de :

- o approfondir la monographie communale par un diagnostic à l'échelle des localités,
- o élaborer des Plan ou Projets de Développement Local
- o animer des rencontres villageoises dans le cadre du montage de projet,
- o élaborer une proposition de plan de développement communal et les requêtes de financement,
- o animer les réunions du cadre de concertation communal,
- o animer les réunions du comité de développement local,
- o travailler avec les organisations à la base,
- o suivre la réalisation des actions en cours,
- o assurer le secrétariat, la rédaction des rapports d'activités, la gestion, la comptabilité, en collaboration avec les acteurs de la commune.

Il est pris en charge par le CDL à partir du Fond de Développement Local (FDL) que le GRDR met à disposition des instances communales pendant 1 an pour amorcer le processus et en attendant de trouver le financement.

2. **Présentation de la commune de Tachott¹**

2.1 **Situation géographique**

2.1.1 *La région du Guidimakha*

La Wilaya du Guidimakha est la région située le plus au sud de la Mauritanie et son chef-lieu, Sélibaby, est distant de 640 kilomètres de la capitale, Nouakchott.

Le Guidimakha s'étend sur une superficie de 10 300 km², ce qui lui confère la place de plus petite région dans la typologie administrative du pays, mais elle comprend plus de 160 000 habitants. La densité de population (15,53 hab./km²) est ainsi élevée par rapport à la moyenne du pays (environ 2 hab./km²).

Cette Wilaya est constituée d'un plateau sédimentaire sablo argileux, souvent latéritique, doucement incliné vers le fleuve et disséqué par un réseau hydrographique dense. Les oueds découpent le paysage en de multiples barrières naturelles qui entravent les échanges matériels et humains. Les reliefs principaux sont la falaise gréseuse de l'Assaba qui s'impose depuis le nord de la région jusqu'au limites des communes de Hassi Chaggar et Bouilly, et la colline d'Artémou qui sépare la commune de Ajar de la commune de Tachott. De nombreux inselbergs granitiques sont parsemés dans toute la Wilaya.

Le Guidimakha est limité au nord par la Wilaya de l'Assaba (Kiffa) et à l'ouest par la Wilaya du Gorgol (Kaédi). A l'est et au sud, les limites sont des cours d'eau naturels : l'oued Karakoro fait frontière avec le Mali et le fleuve Sénégal avec le Sénégal.

Administrativement la Wilaya est divisée en deux Moughataa et dix-huit communes :

¹ ces données sont issues de la monographie de Tachott

- la moughataa de Sélibaby avec 11 sièges communaux : Ajar, Arr, Baédiam, Gouraye, Hassi Chaggar, Khabou, Ouloumbonni, Sélibaby, Soufi, Tachott et Wompou.
- la moughataa de Ould Yengé avec 7 sièges communaux : Aweïnatt, Bouanze, Bouilly, Daffort, Lahraj, Ould Yengé et Tektaké.

2.1.2 Tachott, petite commune du Guidimakha

La commune de Tachott est située à 35 kilomètres au nord de Sélibaby. Le décret n° 88-188 créant les communes rurales dans le département de Sélibaby stipule que les limites de la commune de Tachott sont ainsi fixées :

- o au nord, la commune de Ouloumbonny (parallèle correspondant au point de jonction entre l'ancienne route Sélibaby-M'Bout et le méridien 12° 20. et reliant la limite de département) ;
- o à l'est, les communes de Dafort (nord-est) et Bouilly (limite de département) ;
- o au sud-est par la commune de Hassi Chaggar (ligne issue du point de jonction entre le parallèle 15° 28. et la limite de département et reliant le point de jonction entre le parallèle 15° 18. 36' et le méridien 12° 17.) ;
- o à l'ouest par les communes de Arr (sud-ouest, méridien 12° 17.) et Ajar (droite reliant le point de jonction entre le parallèle 15° 26. et le méridien 12° 17. et le point de jonction entre l'ancienne route Sélibaby-M'Bout et le méridien 12° 20.).

Ces limites lui confèrent une superficie de 537 km². Par rapport au chef-lieu de commune, les gros bourgs environnants sont Agoïnitt (18 km), Dafort (30 km), M'Beïdiya Sakha (20 km), Hassi Chaggar (20 km), Sélibaby (35 km), et Testaye (31 km). A l'ouest, la montagne d'Artémou constitue une barrière qui éloigne les localités de la commune de Ajar puisqu'il faut passer par Agoïnitt pour la contourner.

Tachott est une petite commune, que ce soit en terme de nombre de localité, d'habitants (12 000 habitant repartis dans 9 localités) ou de superficie. Le chef lieu est Tachott Botokholo. On dénombre quatre localités à majorité soninké (Artémou, Niéléba soninké, Tachott Botokholo et Tachott Bérané), quatre localités à majorité maure (Waar Hameimid, Waar Laghlal, Hsey Sidi et Ehel Sinnou) et une localité peulh (Niéléba Peul. C'est une petite commune très peuplée environ 22, 34 habitant au km².

2.1.3 Un environnement sahélien dégradé

➤ Des températures élevées

Le climat qui affecte cette zone est celui de la zone sahélienne, caractérisé par une saison sèche qui s'étale sur trois ou quatre mois (de juillet à octobre), une saison froide (de novembre à février) et une saison chaude (de mars à juin). Les températures maximales dépassent fréquemment 40 °C, durant les mois d'avril-mai-juin. En hivernage, ces températures diminuent pour tomber autour de 30°C. Lors des mois d'hiver, les températures descendent jusqu'à 25°C.

➤ Des précipitations abondantes mais concentrées et violentes

Les précipitations sont en moyenne de 470 mm dans la région², concentrées sur un période de 3 ou 4 mois dans l'année, de juillet à octobre. Leur concentration dans le temps et la violence des événements pluviométriques font qu'elles sont difficiles à gérer : cette eau précieuse est donc sous exploitée. De plus, l'intensité du rayonnement solaire engendre une évapotranspiration très intense et, durant l'année, la perte d'eau par évapotranspiration est donc très élevée : estimée à 250 mm par mois pour les cinq premiers mois de l'année (janvier à mai), c'est-à-dire environ 8,3 litres par m² et par jour. Cette évapotranspiration constitue l'une des causes de l'épuisement très rapide des rares mares existantes dans la commune.

➤ Une végétation adaptée à un environnement sec

La commune se situe dans une zone sahélienne, caractérisée par une végétation sèche et épineuse composée de *balanites*, baobabs, acacia du Sénégal, *zizyphus* et, plus spécifiquement à Nieleba peulh (où le sol est plus sableux) de *calotropis*. Dans certains endroits plus humides peut se développer une forêt claire.

² moyenne sur 30 ans des précipitations relevées à Sélibaby

Sur le plan pédologique, les plaines, montagnes et plateaux sont couverts d'un sol sableux, qui ne retient pas l'eau. Dans ces zones, d'importantes pluies sont donc nécessaires à une mise en valeur agricole. En revanche, les cuvettes et marigots présentent des sols argileux qui retiennent l'eau et permettent la culture de décrue.

Le territoire de la commune présente un réseau d'oued relativement peu dense. Un grand oued le traverse : le Niordel, et un marigot : le Tourimé. D'autres marigots de moindre importance parcourent la commune.

Globalement, on constate que ce milieu est en voie de dégradation. Par exemple, la zone de l'oued Koutané était auparavant cultivée en culture de décrue mais cette pratique a été abandonnée au profit de culture sous pluie, en raison de la dégradation de cette zone. De même, une partie des terres de Tachott Bérané autrefois utilisée pour l'agriculture sert maintenant à l'élevage car elle n'est plus assez

2.2 Atouts et contraintes pour le développement communal

2.2.1 Les infrastructures publiques

➤ Santé

Les postes de santé de Tachott Botokholo, de Niéléba Soninké et d'Artémou, au même titre que la maternité et la pharmacie villageoise de Tachott Bérané, ont tous été financés par l'Etat, avec la participation physique des villageois concernés. Cela témoigne de l'implication de la population pour le développement de leur commune. Cependant, ces projets sont souvent des actions ponctuelles, localisées, non concertées. Cela ne contribue pas toujours à un développement planifié et concerté de la commune, à l'intégration de l'ensemble des acteurs dans la prise de décision, à l'équilibrage des actions en fonction de priorités et de l'intérêt communal. Un effort reste à faire dans ce sens, mais la prise de conscience est en cours puisque les associations commencent à se fédérer à l'échelle communale.

Atouts:

- ↗ la commune de Tachott dispose de trois postes de santé équipés, d'une maternité et de cinq pharmacies (4 pharmacies populaires et 1 privée) situées dans 4 gros villages : Tachott Botokholo, Artemou, Niéléba Soninké et Tachott Bérané.
- ↗ un grand poste de santé est en cours de construction à Tachott Botokholo, financé entièrement par les migrants.
- ↗ certaines maladies reculent, telles que le ver de guinée

Contraintes:

- ↘ fréquences des maladies usuelles que sont : le paludisme, la diarrhée, les rhumatisme, les infections respiratoires.
- ↘ distances entre certains villages et les postes de santé
- ↘ manque de suivi des grossesses
- ↘ maternité mal équipée
- ↘ pas de formation pour le personnel soignant
- ↘ vente de mauvais médicaments
- ↘ manque de personnel et de médicaments
- ↘ augmentation du nombre de maladies
- ↘ fonctionnalité et efficacité controversées des unités sanitaires de base (USB)

➤ Education

La commune de Tachott dispose d'infrastructures scolaires de niveau fondamental. Sur les neuf localités que compte cette commune, seul Niéléba Peul ne possède aucune infrastructure éducative. Cette localité, assimilable à un campement ou à un hameau semi-sédentarisé, est peuplée de moins de cent habitants et située à deux kilomètres de Niéléba Soninké. Les élèves de Nieleba Peulh ne se

rendent cependant pas à l'école de Niéléba Soninké et le village réclame la mise en place d'une école.

Après l'école fondamentale, pour poursuivre leur cursus scolaire, les élèves peuvent s'inscrire au collège puis au lycée de Sélibaby. A la rentrée 1999, nous dénombrions 34 collégiens et 29 lycéens. Douze étudiants ont continué après le baccalauréat à l'université de Nouakchott (dont dix originaires de Tachott Bérané) et 9 étudiants à l'étranger (7 en France, 2 en Algérie).

Atouts:

- ↗ la commune bénéficie du programme «Education 3» pour la réalisation des salles de classe.
- ↗ le nombre d'inscrit est important : 563 garçons, 467 filles
- ↗ la commune compte 8 écoles
- ↗ le niveau des cours est acceptable depuis quelques années.
- ↗ il existe des centres d'alphabétisation dans la commune

Contraintes:

- ↘ il y a peu d'enseignants pour beaucoup d'élèves
- ↘ les écoles manquent de classes
- ↘ les écoles manquent de matériels de travail
- ↘ il n'y a pas d'école à Niéléba peulh

➤ Eau potable

Rappelons que l'approvisionnement en eau est limité par les faibles précipitations de la zone et leur concentration dans le temps sur 3 mois. Ces faibles quantités d'eau rejoignent rapidement les oueds, et bénéficient peu à l'agriculture ou au rechargement des nappes. La structure des sols, compactes et imperméables, accentue ce phénomène. De plus, le réseau hydrique de la commune est relativement peu dense puisqu'un seul oued important la traverse : le Niordel ou marigot de Bérané. La plaine qu'occupe Tachott et les collines alentour ne retiennent pas les eaux.

Atouts:

- ↗ la commune dispose de quatre types de points d'eau : forages équipés avec des pompes manuelles, puits villageois, puits maraîchers et puisards creusés dans les marigots.
- ↗ la commune compte 54 points d'eau fonctionnels.
- ↗ Tachott Botokholo devrait bénéficier dans les prochaines années d'un projet d'adduction d'eau potable (financement AFD) lui permettant de couvrir ses besoins.

Contraintes:

- ↘ les infrastructures hydriques sont inégalement réparties
- ↘ les forages sont défectueux ou ne fonctionnent pas durant une bonne période de l'année
- ↘ à Niéléba Peulh, il n'y a pas de point d'eau fonctionnel

2.2.2 Les activités économiques

➤ Agriculture

L'agriculture céréalière est la principale activité des habitants de la commune de Tachott, notamment dans la communauté soninké (exclusivement) et maure (alliée à l'élevage). Cette activité est pratiquée sous deux formes : la culture sous pluie (le diéri) et la culture de contre saison (le walo). Cependant,

la faible densité en cours d'eau et l'évolution récente du milieu (voir 2.1.3) font que l'agriculture sous pluie est maintenant plus pratiquée que l'agriculture de décrue.

En dehors de l'agriculture pluviale et de décrue, le maraîchage occupe une place de plus en plus importante dans les occupations des agriculteurs de la commune. L'activité maraîchère a été introduite en 1974 dans un jardin à Tachott Botokholo, encouragé par des ONG comme le GRDR. Elle s'est généralisée aux autres villages de la commune dans les années 90. Aujourd'hui, le maraîchage est essentiellement pratiqué par les femmes. Les produits cultivés - salades, tomates, choux, oignons, carotte, aubergine - sont pour la plupart autoconsommés mais certaines productrices s'organisent pour commercialiser une partie de la production sur les places publiques, notamment à Tachott Botokholo.

Comme l'agriculture céréalière, le maraîchage rencontre de nombreuses difficultés : nécessité de protéger les jardins contre le bétail, manque de produits phytosanitaires et de matériel, faiblesse des connaissances techniques... mais c'est encore le manque d'eau qui constitue la plus forte limite. En aval, des problèmes d'écoulement et de conservation des produits maraîchers entravent encore le déploiement de l'activité. Au début, l'écoulement des produits se faisait localement et sur le marché de Sélibaby, mais les coûts trop importants de transport obligent les vendeurs à se limiter à leur village.

Atouts:

- ↗ besoins céréaliers en partie satisfait
- ↗ existence de terres arables pour les grandes familles soninké cultivatrice
- ↗ possibilité de pratiquer deux types de cultures
- ↗ pratique du maraîchage

Contraintes:

- ↘ déficit pluviométrique
- ↘ diminution de surfaces cultivables
- ↘ divagation des troupeaux
- ↘ absence de matériel agricole et de produits phytosanitaires

➤ Elevage

L'élevage est une activité traditionnelle et de prestige social chez les maures et les peulhs. Elle est pratiquée depuis moins longtemps par les soninkés, comme moyen d'épargne. L'élevage est confronté à certaines contraintes comme le manque d'eau, de médicaments vétérinaires mais surtout à des problèmes importants comme l'augmentation de la pression pastorale en saison sèche. Malgré la présence de zones de pâturages dans la commune, l'installation des transhumants entraîne une dégradation du milieu et des conflits avec les agriculteurs.

Atouts:

- ↗ deux campagnes de vaccination par an
- ↗ existence d'une pharmacie vétérinaire
- ↗ présence d'un agent vétérinaire
- ↗ cheptel important et diversifié

Contraintes:

- ↘ manque de point d'abreuvement et de produits vétérinaires
- ↘ pression pastorale sur les ressources fourragères, notamment due aux transhumants
- ↘ conflits entre éleveurs et agriculteurs

➤ Exploitations des ressources naturelles

Tachott bénéficie de conditions climatiques difficiles mais plus clémentes que dans le reste du pays. Les précipitations permettent le développement d'une végétation plus riche, et donc la pratique d'activités de cueillette.

La diversité des micro-environnements permet de plus une grande diversité d'activité (exploitation de gomme, bois de chauffe, pharmacopée...) et donc une complémentarité des ressources.

Atouts:

- ↗ source de bois d'œuvre et de chauffe
- ↗ matière première pour la teinture et le savonnerie
- ↗ matière première de la pharmacopée
- ↗ source de compléments d'aliments et de revenus

Contraintes:

- ↘ diminution des ressources liée à l'anthropisation du milieu

2.2.3 La dynamique migratoire à Tachott

La commune de Tachott compte 971 migrants pour 12 000 habitants, proportion importante et probablement sous évaluée. Les localités qui comptent le plus de migrants sont des localités soninkés : 391 migrants à Tachott Bérané, 250 à Tachott Botokholo, 60 à Niéléba Soninké et 60 à Artémou. Les villages maures fonctionnent également grâce à des apports liés à la migration : 70 migrants de Waar Hameimid, 45 de Waar Laghlal, 30 de Hsey Sidi et 65 migrants de Ehel Sinnou (cette dernière valeur serait à vérifier).

Cette migration, qu'elle soit temporaire, saisonnière ou internationale, a des conséquences socio-économiques importantes. Pendant la saison sèche, les villages concernés se dépeuplent des hommes jeunes. Ne restent que les femmes, les enfants et les personnes âgées et on observe donc une pénurie de main d'œuvre pour les travaux traditionnels et le maintien du dynamisme local pendant la majorité de l'année.

Cette pratique a cependant des répercussions économiques positives. Ainsi, les immigrés contribuent largement à faire vivre leur famille restée au pays, par l'envoi des mandats. Egalement, ils se sont organisés et ont créé des caisses villageoises, dont les buts sont la solidarité entre les immigrés et l'appui financier aux villages d'origine pour la construction d'infrastructures socio-économiques. Ces associations investissent dans différents projets d'infrastructures hydrauliques, éducatives, sanitaires, religieuses, hydro agricoles... Ces investissements concernent surtout les villages soninkés, dont les ressortissants sont les plus nombreux et très organisés dans les pays d'émigration.

La migration prend un caractère assez systématique dans la région en raison de la pression sociale : les jeunes se doivent de partir pour contribuer à faire vivre la communauté, au détriment du développement de projets locaux.

2.2.4 La dynamique associative de Tachott

La commune de Tachott compte 32 organisations réparties dans les 9 localités de la commune. Elles se concentrent notamment dans les gros bourgs de la commune et pratiquent diverses activités : agriculture, maraîchage, artisanat et autres activités génératrices de revenus.

Malgré le dynamisme de ces organisations, certaines difficultés entravent leurs projets : les responsables manquent de compétences pour gérer les activités, ainsi que de moyens financier et matériel.

Atouts

- ↗ existence d'Unions renforçant les liens entre les organisations
- ↗ échanges d'expérience

Contraintes

- ↘ manque d'information et problème de communication
- ↘ manque de ressources humaines

3. Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP)

Le Cadre de Concertation Communale de Tachott, dès sa première réunion, a procédé à la priorisation des actions devant permettre de répondre aux besoins les plus urgents de la commune. Ce fut le premier exercice de concertation et de réflexion sur l'état futur de la commune mais aussi la définition d'actions concrètes pour une première réponse aux problèmes prioritaires identifiés par les participants au cours des journées de restitution de la monographie.

Le 21 mai 2005, en présence de 90% de ses membres, le CCC, en se référant aux conclusions de la restitution de monographie et à sa connaissance de la commune, a défini pour chaque axe prioritaire d'intervention, une ou des actions prioritaires. Le GRDR, l'animateur de développement local (ADL) nouvellement recruté, le maire et quelques conseillers ont assuré l'animation afin d'aboutir à des décisions démocratiques et pertinentes par rapport aux problèmes identifiés.

La troisième partie de ce document présente donc l'ensemble des actions prioritaires à mettre en œuvre en 2006-2007. **L'ordre de présentation reprend l'ordre de priorité donné aux thèmes et aux interventions.**

3.1 Les actions prioritaires du PAP 2006-2007

3.1.1 Equipements de base

➤ Approvisionnement en eau potable

Objectif : L'objectif visé à travers ces équipements est de permettre à environ 1 300 personnes d'avoir accès à de l'eau propre à la consommation et de limiter ainsi les maladies liées à la consommation des eaux de mares et marigots.

Actions localisées :

1- Un puits à Ehel Sinnou

Nature : Construction d'un puits pour l'approvisionnement en eau potable

Bénéficiaires : 296 habitants du village

2 – Un puits à Nielèba peulh

Nature : Construction d'un puits pour l'approvisionnement en eau potable

Bénéficiaires : 240 habitants du village

3 - Un puits à Hsey Sidi ;

Nature : Construction d'un puits pour l'approvisionnement en eau potable

Bénéficiaires : 740 habitants du village

➤ Renforcement des infrastructures scolaire et formation

Objectif : Il est recherché par les instances communales à travers cette action, un collège communal de proximité pour mettre tous les élèves de la commune dans les mêmes conditions d'apprentissage,

faciliter l'accès des enfants à l'enseignement secondaire, permettre aux filles d'apprendre et de mûrir à proximité de leurs parents et à réduire le taux d'abandon. La formation des femmes adultes pour l'amélioration du panier de la ménagère permettra de lutter contre les maladies liées à la malnutrition par l'amélioration de la qualité alimentaire.

Actions localisées :

1 - Un collège au chef lieu de la commune ;

Nature : Construction d'un collège communal

Bénéficiaires : toutes les familles de la commune

2 - Une cantine scolaire au chef lieu de la commune

Nature : Création d'une cantine scolaire pour le collège communal de Tachott

Bénéficiaires : tous les collégiens de la commune

3 - Formation des femmes ménagères à amélioration de la qualité alimentaire

Nature : formation des formatrices relais sur la composition des plats nutritifs à base des produits locaux.

Bénéficiaires : en premier lieu, la formation bénéficiera un échantillon de femme à l'échelle communal, en second lieu la formation sera élargie à l'échelle de toutes les localités par les formatrices relais.

➤ Equipement de poste de santé, formation des accoucheuses et disponibilisation des molécule

Objectif : Ces actions dans le cadre de la santé concourent à l'amélioration de la fonctionnalité des infrastructures sanitaires et de l'efficacité du personnel soignant, en réponse aux besoins de la population, pour réduire considérablement le taux de mortalité infantile et maternelle.

Actions localisées :

1 - Equipement adapté du centre de santé de la commune

Nature : mettre à disposition du centre de santé communal l'équipement nécessaire à son fonctionnement

Bénéficiaires : toute la population de la commune et les villages des communes voisines.

2 - Un véhicule ambulance pour couvrir toute la commune

Nature : mettre à disposition du centre de santé communal une ambulance pour les évacuations urgentes.

Bénéficiaires : toute la population de la commune et les villages des communes voisines.

3 - Formation des accoucheuses rurales.

Nature : formation des accoucheuses rurales pour toutes les localités.

Bénéficiaires : toute la population de la commune et les villages des communes voisines.

4 - Une pharmacie communale au chef lieu communal

Nature : création d'une pharmacie communale

Bénéficiaires : toute la population de la commune et les villages des communes voisines.

3.1.2 Activités économiques

➤ Maîtrise des eaux de surface

Objectif : L'agriculture et l'élevage sont les deux principales sources de revenus de la population et dépendent fortement des conditions naturelles. La maîtrise des eaux de surface permettra d'améliorer la production et par conséquent de garantir la souveraineté alimentaire au niveau de la commune.

Action : Etudes de mobilisation des eaux de surface dans la commune de Tachott

Nature : étude en deux phases : études du réseau hydrographique puis réalisation des avants projets sommaires et détaillés

Bénéficiaires : toute la commune.

3.1.3 Dynamique associative

➤ Renforcement de la dynamique associative et économique

Objectif : La commune de Tachott se caractérise par une dynamique associative assez forte mais dont les répercussions socio économiques restent encore à désirer. Il est recherché à travers les actions suivantes, la redynamisation des acteurs et le renforcement des activités génératrices de revenu.

Actions localisées :

1 – Un marché communal à Tachott

Nature : création d'un marché communal

Bénéficiaires : toute la population de la commune et les villages des communes voisines.

2 - Du matériel horticole

Nature : mise à disposition de matériel horticole aux organisations paysannes développant le maraîchage

Bénéficiaires : toutes organisations paysannes de la commune ayant le maraîchage comme activité génératrice de revenus.

3 - Une chambre froide au chef lieu communal

Nature : création d'une chambre froide pour la conservation des produits locaux.

Bénéficiaires : les organisations productrices des fruits et légumes

3.2 Estimation des coûts du PAP 2006-2007

Budget Global du PAP

Rubrique	Année 1	Année 2	Total (1+2)
I- Fonctionnement	2 900 000	3 800 000	6 700 000
1- Salaire d'un animateur	600 000	600 000	1 200 000
2- Achat d'une moto	600 000		600 000
3- Fonctionnement moto	180 000	180 000	360 000
4-Mission de prospection	300 000	300 000	600 000
5-Frais de sessions des instances	380 000	380 000	760 000
5-1 Frais de réunion du CCC	180 000	180 000	360 000
5-2 Frais réunion CDL	200 000	200 000	400 000
6- Frais bureau	240 000	240 000	480 000
7- Appui technique, logistique et Méthodologique	600 000	600 000	1 200 000
8- Audit des comptes		500 000	500 000
9- Evaluation		1 000 000	1 000 000
II- Investissement	35 000 000	33 500 000	68 500 000
A - Equipements de base	31 000 000	22 500 000	53 500 000
a. Approvisionnement en eau potable (Fonçage de 3 puits)	3 000 000	1 500 000	4 500 000
b. Renforcement des infrastructures scolaire et Formation	5 000 000	18 000 000	23 000 000
Construction d'un collège communal		15 000 000	15 000 000
Création d'une cantine scolaire pour le collège communal de Tachott	3 000 000	3 000 000	6 000 000
Formation des ménagères	2 000 000		2 000 000

c. Equipement de poste de santé et formation	21 000 000	1 000 000	22 000 000
<i>Equipement des postes de santé</i>	<i>3 000 000</i>		<i>3 000</i>
<i>Une ambulance</i>	<i>12 000</i>		<i>12 000 000</i>
<i>Formation accoucheuses</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>2 000 000</i>
<i>Pharmacie communale</i>	<i>5 000 000</i>		<i>5 000 000</i>
d. Maîtrise des eaux de surface	2 000 000	2 000 000	4 000 000
<i>Etude mobilisation des eaux de surface</i>	<i>20 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>4 000 000</i>
B - Renforcement de la dynamique associative et économique	4 000 000	11 000 000	15 000 000
Un marché communal		5 000 000	5 000 000
Du matériel horticole	4 000 000		4 000 000
Une chambre froide		6 000 000	6 000 000
III- Sous total (I+II)	37 900 000	37 300 000	75 200 000
IV- Imprévus (1% de III)	379 000	373 000	752 000
V- Total (I+II+IV)	38 279 000	37 373 000	75 952 000

Détail du coût du PAP

Fonctionnement des acteurs locaux

Rubrique	Nombre unité	Prix unitaire	Calcul	Total en UM
1- Salaire d'un animateur	24 mois	50 000	24 x 50 000	1 200 000
2- Achat d'une moto		forfait		600 000
3- Fonctionnement moto	24 mois	15 000	15 000 x 24	360 000
4-Mission de prospection	2	300 000	2 x 300 000	600 000
5-Frais de sessions des instances		380 000	380 000	760 000
5-1 Frais de réunion du CCC	4	45 000	4 X 45 000	360 000
5-2 Frais réunion CDL	10	20 000	10 x20 000	400 000
6- Frais bureau	Prestation	forfait	440 000	480 000
7- Appui technique, logistique et Méthodologique	consultation	forfait	1 200 000	1 200 000
8- Audit des comptes	1	forfait	500 000	500 000
9- Evaluation	1	forfait	1 000 000	1 000 000
Total				6 700 000

Investissement

Equipement de Base

Pour un puits :

Rubrique	Unité	Prix unitaire	Quantité	Total en UM
Implantation géophysique		Forfait		166 500
Fonçage au pic	Mètre	18 000	3	54 000

Fonçage à la pointéroile	Mètre	30000		21 000
Fonçage à l'explosif		42 000	15	630 000
Ancrages	U	30000	3	90 000
Ciments	Tonne	47 0000	5	235 000
Fer 8	Barrique	25 000	3,5	87 500
Fer 6	Barrique	18 000	3	54 000
Fil d'attaches	Kg	3000		45 000
Margelle et dalle		Forfait		17 000
Transport sur site		20000	5	100 000
Total				1 500 000

Coût total approvisionnement en eau potable : 4 500 000 UM

Equipement poste santé et formation accoucheuses

Rubrique	Nombre unité	Prix unitaire	Calcul	Total en UM
Equipement de postes de santé	1 Lot	Forfait		3 000 000
Une ambulance	1	12 000 000	1 x 12 000 000	12 000 000
Formation accoucheuses	2 sessions	1 000	2 x 1 000 000	2 000 000
Pharmacie communale	2 Lots	2 500 000	2 x 2 500 000	5 000 000
Total				22 000 000

Maîtrise eau de surface

Rubrique	Prix unitaire	calcul	Total en UM
Etude réseau hydrographique	2 000 000	1 x 2 000 000	2 000 000
Etude avants projets sommaires et détaillés	20 000 000	2 000 000	2 000
Totale			4 000 000

Renforcement de la dynamique associative et économique

Rubrique	Nature	Prix total en UM	
Un marché communal	Ciment	2 500 000	
	Fer	500 000	
	Matériaux	Matériaux naturels	400 000
	Main d'œuvre qualifiée		1000 000
	Autres éléments		600 000
Total		5 000 000	
Du matériel horticole	Brouettes	1lot	500 000
	Charrues	1lot	500 000
	Pioche	1lot	500 000
	Grillage	1lot	2 500 000
Total		4 000 000	
Une chambre froide	Energie		1 000 000
	Bâtiment magasin		2 700 000
	Chaîne à froid		2 000 000
	Entretien		300 000
Total		6 000 000	
Total dynamique économique & associative		15 000 000	

3.3 Mise en œuvre et gestion financière du PAP

Le dispositif de mise en œuvre est décomposé en deux niveaux :

- Niveau interne :
 - Le conseil municipal
 - Les instances communales de concertations et développement
 - Les comités de suivi et de gestion
- Niveau externe :
 - Les migrants
 - Le GRDR
 - Les éventuels bailleurs de fonds

Pour le bon fonctionnement du dispositif, les outils de gestion et de fonctionnement (règlement intérieur et manuel de procédures) seront finalisés afin de mettre en évidence les espaces d'articulation, le rôle et les responsabilités pour chaque composante au niveau du dispositif interne.

3.3.1 *Le fonctionnement*

- ✓ Le conseil municipal représente la personne morale dans le territoire communal. Toutes les décisions prises au niveau du Cadre de Concertation sont soumises au conseil municipal qui les rend exécutoires par un procès verbal. Le conseil municipal est largement représenté dans l'instance communale pour faciliter la prise et la remontée de décisions du CCC au conseil municipal.
- ✓ Le Cadre de Concertation Communal est le lieu de concertation, de médiation et de communication. Il assure l'orientation de la politique de développement communal et la définition des actions du plan de développement communal. Le CCC, une fois que ses décisions sont validées par le conseil municipal, les transmet au Comité de Développement Local pour la mise en œuvre.
- ✓ Le Comité de Développement Local est une sorte de bureau exécutif du CCC. A ce titre, il assure la mise en œuvre des décisions prise par le CCC, le suivi évaluation des actions et la gestion de Fonds de Développement Local. Le CDL réalise ses missions grâce à l'animateur qui travaille pour le compte des instances communales.
- ✓ L'animateur de développement local (ADL) est chargé d'études et d'élaboration de documents pour les instances communales (approfondissement monographie, élaboration de proposition de projet ou Plan de Développement Local, rapports, comptes-rendus et procès verbaux). Il assure aussi l'accompagnement des instances communales dans l'animation et la gestion.
- ✓ Pour plus d'efficacité, l'animateur de développement local et les membres des instances communales bénéficient d'appui technique, méthodologique et logistique du GRDR. Dans le souci d'autonomiser les acteurs communaux, le GRDR assure aussi le renforcement de capacité à l'attention des membres des instances communales et de l'animateur de développement.
- ✓ Les éventuels bailleurs de fonds apportent un appui financier aux instances communales pour la mise en œuvre des actions de développement : fonctionnement, investissements matériels et immatériels.
- ✓ Au niveau des villages bénéficiant d'actions, un Comité Villageois de Suivi et de Gestion est mis en place. Il assure la mobilisation de la main d'œuvre villageoise, la gestion et le contrôle des matériaux. Il est l'interface entre le prestataire et le comité de développement local et / ou l'animateur. Il est présidé par le chef de village. Les membres des instances communales représentant le village sont membre du Comité Villageois de Suivi et de Gestion (CVSG)

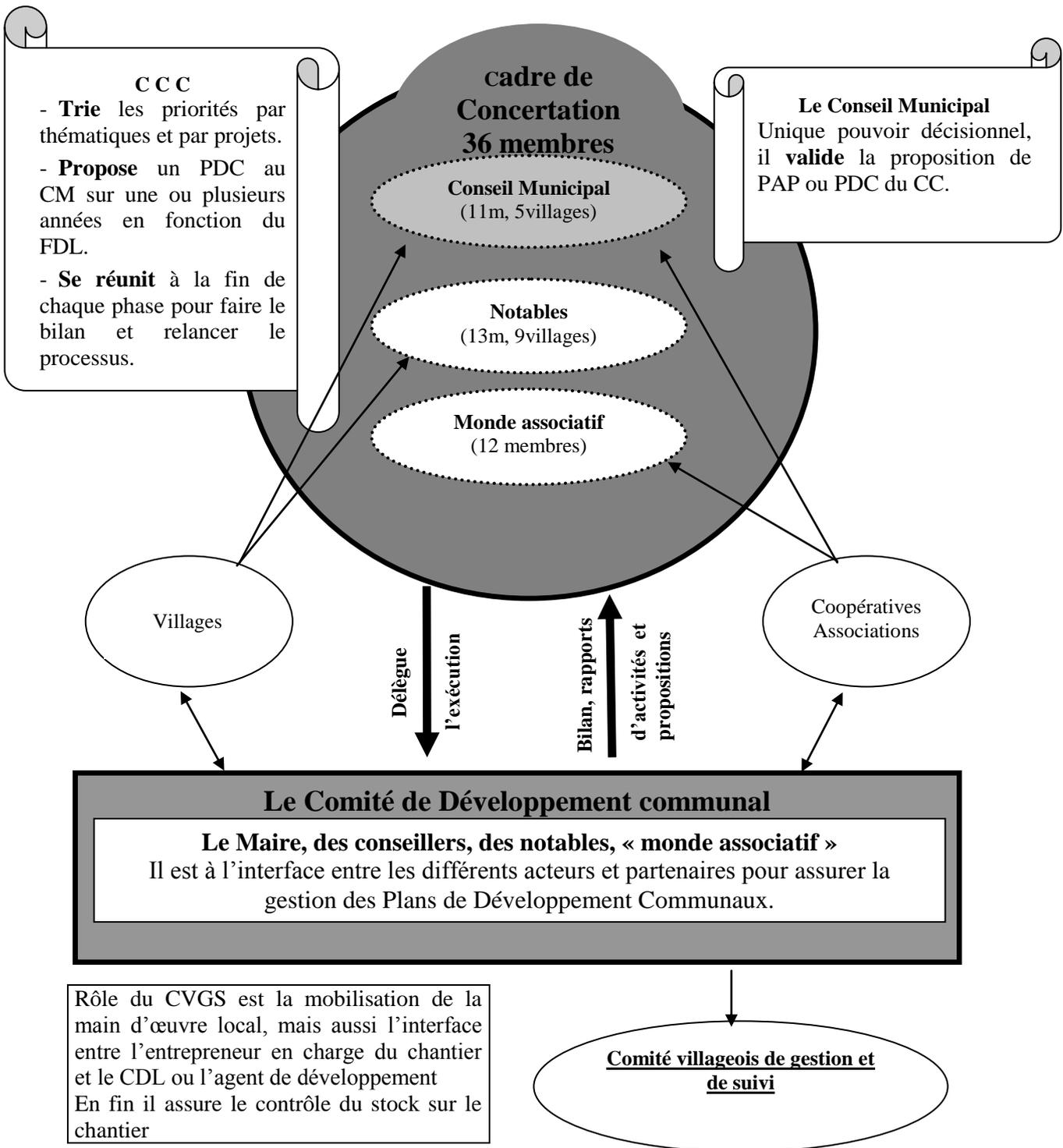
3.3.2 *La gestion financière*

Le Fonds de Développement Local est structuré comme suit :

- Un compte principal cosigné par le GRDR et le président du CCC. Il reçoit les virements des bailleurs et ne peut faire l'objet d'un décaissement en espèce.
- Un compte secondaire cosigné par le président et le trésorier du CDL. Il est alimenté par le compte CCC pour financer directement des opérations ou alimenter la caisse du CDL basée au chef lieu communal.
- Une caisse d'avance cogérée par le trésorier et l'animateur de développement local. Le maire, président du CDL, assure le rôle de l'ordonnateur comptable de la caisse et du compte CDL.

Annexes

Annexe n°1 : Schéma des instances de concertation communales



Annexe n°2 : Liste des membres du Cadre de Concertation Communal de

Président Waly Diallo		Tachott	Notable
Nom	Village	Fonction	
Ibrahim Moussa Camara	Tachott Bérané	J	
Boye Hamady Camara		F	
Gaye Boulaye Camara		N	
Sediba Camara		M	
Soulaye Tahirou		C	
Souleymane N'Diaye		C	
Insy Traoré		C	
Moussa Hamady Camara		C	
Abdoullaye Mody Diallo		Nieleba Peulh	N
Mamadou Brahim Diallo	N		
Meima Boubacar Camara	Tachott Botokholo	F	
Sidi Camara		N	
Cheikh Malik Camara		M	
Demba Traoré		J	
Sidi Anoun Camara		C	
Camara Hamara		C	
Diallo Baby		C	
Bakary Traoré		C	
Gansiry Mint Sinnou		Ehel Sinnou	F
Cheikh O/ Cheikh Mohamed Mbo	N		
Kolo Sidi Camara	Nieleba Soninke	F	
Boubou Soumani Camara		N	
Boubou Kone		C	
Komaché Mint M'Bark	Waar Laghlal	F	
Kheilva O/ Meissara		N	
Chavi O/ Mohamed el Ahd		N	
Lwoile Mint Nemoij	Waar Hameimid	F	
Jiyi O/ Khammid		N	
Mohamed Wall O/ Mohamed Ahd		N	
Bouyagui O/ Sid'Ahmed	Hsey Sidi	N	
Abdelkadr O/ Mahmoud		J	
Hamoud O/ Mahmoud		C	
Khoumba Soumare	Artemou	F	
Yero Sissoko		N	
Lassane N'Diaye		C	

Abréviations: J=Jeune; F=Femme; N=Notable; C=Conseiller municipal; M=Migrant

Annexe n°3 : Organisation de la gestion financière des instances de concertation communale

